

AG D'EROFA du 23 mai 2022

L'assemblée générale a été convoquée par le président, Claude Gruaz, le 2 mai 2022.

Elle s'est réunie au Conseil international de la langue française, 11 rue de Navarin, 75009 Paris.

Ordre du jour :

- Hommage à Pierre Launay
- Bilan des activités 2020-2021 (C. Gruaz)
- Rapport financier 2020-2021 (Jean-Claude Anizan)
- Élections au conseil d'administration de l'association, élection du bureau et du président.

Présents : Michel Alessio, Jean-Claude Anizan, Danièle Cogis, Annie Desnoyers (par visioconférence), Jean-Louis Duchet, Emmanuel Fruchard, Claude Gruaz, Louis Louvel, Martial Maynadier.

Adhésions reçues également de Christophe Benzitoun, Annabel Borzeix, Michelle Chevallier, Jacques David, Alain Delahaye, Alain Duverne, Georges Farid, Bénédicte Gaillard, Catherine Gruaz, François Gruaz, Sylvie Gruaz, Michèle Lenoble-Pinson, Jacky Michaud, Marie-José Millan, Françoise Picot, Richard Valentin.

Le président ouvre la séance et annonce à l'assemblée une triste nouvelle, le décès de Pierre Launay en juin 2021. Il souligne l'attachement de Pierre Launay à notre association et à ses travaux et lit un texte qu'il a reçu de François Launay, son fils. Nous sommes peinés de cette nouvelle. Dès avant la création d'EROFA, Pierre Launay était un militant enthousiaste de la cause que nous défendons.

Convaincu, fidèle, il venait à vélo à nos réunions. Il travaillait au ministère de la Culture, au service des études et recherches.

L'assemblée observe une minute de silence à sa mémoire.

L'assemblée procède à la vérification des pouvoirs et à leur répartition quand ils ont été libellés au nom de l'association.

Pouvoirs de Bénédicte Gaillard et Georges Farid à C. Gruaz, de Sylvie Gruaz à M. Alessio, de Philippe Boyen à Jean-Claude Anizan, de Marie-José Millan à Jean-Louis Duchet, de Michelle Chevallier à Emmanuel Fruchard, de Catherine Gruaz à Martial Maynadier, de Jacques David à Danièle Cogis.

Annie Desnoyers est présente à distance via Zoom. Il y a 17 présents et représentés.

Rapport d'activité

Depuis la création en 2009 au Sorbon, place de la Sorbonne (Claude Gruaz, Camille Martinez, Pierre Launay, J.-C. Anizan), une activité soutenue s'est manifestée.

Le témoignage de Robert Martin (Académie des Inscriptions) est très flatteur pour EROFA et son héritage.

L'Assemblée de 2021 qui avait pour ordre du jour la dissolution d'EROFA n'ayant pas permis, faute de majorité qualifiée, de prononcer la dissolution, l'association va donc continuer avec de nouveaux projets.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Rapport financier de Jean-Claude Anizan :

Depuis 2018 il n'y a pas eu d'AG, du fait d'une activité réduite puis de l'épidémie de Covid.

Nous regroupons les exercices 2019, 2020 et 2021.

Bilan des adhésions : il y a 24 adhérents, dont Christophe Benzitoun et Richard Valentin, tous deux de Nancy ayant beaucoup de dynamisme et des propositions. Voir plus haut la liste des adhésions reçues.

Les charges se sont élevées à 723,79 €.

Les recettes ont été de 757,00 € (cotisations).

Le compte d'exploitation fait donc apparaître un résultat bénéficiaire de 33,21 €.

Cela permet de conserver intégralement le reliquat de 700,00 €, provisionné depuis 2018, de la subvention (3000,00 €) que nous a accordé la DGLFLF en 2016.

L'association a terminé l'année 2021 avec un avoir bancaire de 1 349,81 €.

Compte d'exploitation 2019-2020-2021			
CHARGES		PRODUITS	
Secrétariat		Vente de publications	
Impressions	115,00	Cotisations adhérents	660,00
Frais de déplacements	160,50	Dons	20,00
Frais postaux	23,97	Produits financiers	
Manifestations		Divers (frais bancaires)	77,00
Divers	395,20		
Achats de documentation	29,12		
Total des charges	723,79	Total des produits	757,00
Résultat bénéficiaire	33,21	Résultat déficitaire	
TOTAL	757,00	TOTAL	757,00

BILAN AU 31 décembre 2021			
ACTIF		PASSIF	
TIERS		CAPITAUX	
Tiers débiteurs		Réserves au 1 ^{er} janvier	616,60
Opérations à régulariser		Excédent de l'exercice	33,21
COMPTES FINANCIERS		Pertes de l'exercice	
Chèques à encaisser		Reliquat de subvention DGLFLF	700,00
Divers		TIERS	
Achats de documentation		Imprimeur	
Caisse d'épargne	1349,81	Tiers créditeurs divers	
		Opérations à régulariser	
TOTAL	1349,81	TOTAL	1349,81

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

L'Assemblée a ensuite procédé à l'élection **des membres du CA**

Le CA de dix membres doit être renouvelé. Composition actuelle :

Jean-Claude ANIZAN		Accepte de candidater
Emmanuel FRUCHARD		Accepte de candidater
Danièle COGIS		Accepte de candidater
Jacques DAVID	ne souhaite pas renouveler son mandat	Annie Desnoyers se présente
Jean-Louis DUCHET		Accepte de candidater
Claude GRUAZ		Accepte de candidater
Pierre LAUNAY	décédé	
Louis LOUVEL		Accepte de candidater
Martial MAYNADIER		Accepte de candidater
Serge MONIER		Accepte de candidater

Sont élus à l'unanimité :

Jean-Claude ANIZAN, Emmanuel FRUCHARD, Danièle COGIS, Annie DESNOYERS, Jean-Louis DUCHET, Claude GRUAZ, Louis LOUVEL, Martial MAYNADIER, Serge MONIER, Michel ALESSIO.

Le Conseil d'administration se réunit.

Il examine la constitution d'un bureau de trois personnes.

J.-L. Duchet accepte d'être trésorier, Michel Alessio accepte d'être secrétaire, Martial Maynadier accepte d'être président. Emmanuel Fruchard propose son aide pour être secrétaire adjoint.

Martial Maynadier propose que :

Claude Gruaz soit président d'honneur fondateur.

Accepté à l'unanimité

Sont élus membres du bureau :

Maynadier 17 voix (Président)

Duchet 17 voix (Trésorier)

Alessio 17 voix (Secrétaire)

Fruchard 15 voix (Secrétaire adjoint)

Le nouveau président, Martial Maynadier, se propose d'œuvrer dans la continuité de Claude Gruaz, qui reste membre de notre CA. Le Conseil, ayant nommé Claude Gruaz président d'honneur, ne doute pas qu'il sera amené à le consulter fréquemment.

Politique de popularisation des publications et des conclusions d'EROFA.

Contact sera pris avec Jean-Pierre Sautot, pour améliorer le site et le lier à d'autres sites, en particulier Le Parc, association Culturelle dont Martial Maynadier est président.

Projets linguistiques et projets informatiques doivent aller de pair.

La tâche du CA sera de réfléchir aux voies dans lesquelles faire avancer les travaux pour améliorer l'orthographe du français.

C. Gruaz souhaite préciser qu'on ne peut pas se passer de l'informatique mais ajoute qu'elle peut être réductrice : sur un graphème comme <ain> on doit distinguer le morphogramme <a> qu'on retrouve dans *manier* et *manuel*, le phonogramme <in> et le graphon non fonctionnel (<a>) dans *demain*.

L. Louvel plaide pour la démocratisation de la parole écrite et invite à la réflexion sur les outils qui la faciliteront.

Annie Desnoyers propose de créer une page sur un réseau social professionnel pour animer et chroniquer la vie et les activités d'EROFA. Elle demande également un partage des adresses courriels des membres du conseil d'administration.

Martial Maynadier et Claude Gruaz précisent que les adresses mails des adhérents (ou membre du CA) ne peuvent être communiquées en dehors du secrétaire et du président, et que si une page de partage sur un réseau social se créait, il nous faudrait veiller à ne pas mêler les propositions de participants et les positions d'EROFA qui ne peuvent être publiées que sous la responsabilité du président et du Conseil d'administration dans son ensemble.

Emmanuel Fruchard appelle à la participation de volontaires pour présenter son correcteur lors d'une réunion de septembre. Claude Gruaz se déclare volontaire.

Informations diverses

Il y a eu un Colloque à Bruxelles (à l'Université Saint-Louis) sur l'orthographe (*Questions d'orthographe*, combinant l'histoire de l'orthographe, la didactique de l'orthographe, les pratiques et représentations de l'orthographe, l'orthographe du français au contact d'autres langues, penser l'orthographe). Le colloque était très international, avec des Canadiens, des Belges, des Suisses, etc. Le sentiment de Danièle Cogis est que beaucoup de choses se font mais que le blocage institutionnel reste massif.

Communication sur le participe passé par des universitaires du Québec : il subsisterait selon eux des cas indésirables non prévus. Rappelons que notre principe est de proposer une règle simple et générale, après avoir examiné avec soin toutes ses conséquences.

La proposition d'EROFA d'une orthographe rationalisée doit rester l'objet d'une option, et il faut laisser le temps et le besoin de rationaliser se manifester.

Le Président,
Martial Maynadier

Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis Duchet